

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTENY
Séance ordinaire du 25 mars 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Attribution d'une subvention de fonctionnement 2024 à l'association Marolles Hand Ball

Date de convocation : 19 mars 2024

Date d'affichage : 19 mars 2024

Nombre de Membres

En exercice : 27 - Présents : 21 - Exprimés : 26 - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0 – NPPV : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 25 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Santeny, légalement convoqué le 19 mars, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de M. Vincent BEDU.

Présents : Éric BAUDE, Karim BELATTAR, Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Virginie CHEMLA, Alain DELAGE, Sophie DEL SOCORRO, Delphine DESCAMPS, Joël DIAS DAS ALMAS, Flora DURANDEAU, Joël-Robert HANSCONRAD, Jean-Claude LE GALL, Pierre GIRARD, Renzo MANFREDI, Valérie MAYER-BLIMONT, Michèle MEUNIER, Christèle MIGNON, Pierre MORIZOT, Philippe NAHON, Patrick PICARD, Jean-Luc POUGET.

Absents représentés : Vaihere AVAEORU-MOTTA représentée par Jean-Luc POUGET, Karen NABETH représentée par Pierre GIRARD, Anne-Charlotte VIGNOLLE représentée par Joël DIAS DAS ALMAS, Victor DIAZ représenté par Joël-Robert HANSCONRAD, Charles MULLER représenté par Eric BAUDE,

Absente : Laëtitia BOURGITEAU.

Mme Michèle MEUNIER a été désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 16-2024

Vu la délibération du 25 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Considérant la volonté municipale d'assurer un accompagnement de la vie associative, soit par le biais de subventions au fonctionnement ou de projet, soit par la mise à disposition d'équipements,

Considérant que la commune de Santeny souhaite que les associations santenoises puissent poursuivre l'animation de la ville, développer la coopération citoyenne, favoriser les initiatives collectives, participer à la réussite éducative et scolaire et renforcer l'épanouissement de chacun,

Vu la commission Affaires Générales – Affaires sociales – Communication – Événementiel – Vie Locale du 18 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : décide d'attribuer une subvention de fonctionnement 2024 à l'association Marolles Hand Ball pour une somme de 1 500€

Article 2 : transmet la présente délibération à :

- Madame le Préfet du Val de Marne,
- Monsieur le Trésorier de Créteil

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent BEDU



La secrétaire de séance,
Michèle MEUNIER

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com